



Charte à l'attention des visiteurs occasionnels au Cambodge

1- Finalité de la charte

- **Pourquoi une charte :**

ESK est une association à but non lucratif qui a pour vocation d'aider spécifiquement des enfants défavorisés au Cambodge.

Dans la mesure où ESK a affaire à des enfants et adolescents fragiles à la suite pour certains de vrais traumatismes (abandon des parents, maltraitements, maladies graves, insécurité), elle se doit de les protéger et d'éviter absolument les dérives observées dans certaines associations soutenant des enfants.

- **Qui est concerné**

En premier lieu les enfants soutenus par ESK ; les visiteurs qui, à l'occasion d'un voyage au Cambodge, se rendent dans un lieu où des enfants sont soutenus par ESK (Maisons des Sourires, familles).

2- Cadre de l'intervention des visiteurs.

- **Dates et fréquence** : aucune possibilité de visite durant les fêtes nationales au Cambodge (Nouvel An Khmer, Fête des morts, Fête des Eaux)

Afin de ne pas déstabiliser les enfants et le personnel, on évitera une fréquentation importante de visiteurs dans les Maisons des Sourires tout au long de l'année.

3- Code de bonne conduite avec les groupes d'enfants

- **Conduite en général** :

ESK attend du visiteur qu'il ait une attitude bienveillante et qu'il ne se comporte pas comme un nouveau parent lorsqu'un enfant manifeste une demande affective ; en effet les visiteurs des Maisons des Sourires ne sont en aucun cas des parents de substitution.

Ce sont des adultes qui veulent aider les enfants soutenus par ESK sans aucune contrepartie notamment affective de ces derniers. Leur rôle consiste à aider l'enfant à se bâtir et non à le « sauver ».

ESK attend également du visiteur qu'il respecte les lois et coutumes cambodgiennes, qui excluent dans les manifestations d'amitié le baiser et les attouchements de la tête des enfants même si par ailleurs les rapports avec les khmers peuvent être très chaleureux et les prises dans les bras fréquentes.

Les responsables locaux pourront donner toutes les informations nécessaires dans ce domaine.

Dans la mesure où ESK Suisse s'aligne avec la Convention Relative aux Droits de l'enfant elle attend du visiteur que, durant la totalité de sa visite, il garde en tête les 4 principes généraux de la Convention aux Droits de l'enfant à savoir :

1. La non-discrimination (art. 2);
Le principe de non-discrimination définit que tout état parti signataire de la convention ne doit faire aucune discrimination de race, âge, sexe ou statut social entre les enfants.

2. L'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3);
Dans toutes les décisions prises concernant l'enfant, il est important de toujours prendre en considération son intérêt d'abord.

3. Le droit à la vie, à la survie et au développement (art. 6);
Les états signataires doivent reconnaître le droit à la vie, à la survie et au développement de l'enfant. Et de mettre en place les mesures nécessaires afin de garantir ces droits.

4. Le respect des opinions de l'enfant (art.12)
Dans la mesure du possible il est important de prendre en compte les opinions de l'enfant dans les sujets qui le concernent. Cela signifie que l'enfant a le droit à la participation dans tout sujet ou décision qui le concerne.

- **Comportement dans les Maisons des Sourires :**

ESK n'autorise pas les visiteurs à rentrer dans les chambres des enfants et adolescents, sans la présence du personnel, du représentant officiel ou d'un membre des CA ESK France ou ESK Suisse. Ils ne peuvent de même rester seuls avec un ou deux enfants. Dans le cas où un visiteur vient avec des amis, il se doit d'en demander l'autorisation à un responsable opérationnel de ESK et de prendre la responsabilité qu'ils respectent cette charte.

ESK condamne tout acte d'abus physique, psychologique, émotionnel ou sexuel. Il en est de même pour la négligence, la violence, les mauvais traitements et l'exploitation sous toutes ses formes.

Si des soupçons concernant un tel acte, réel ou suspecté, à l'encontre d'un enfant par un autre individu sont éveillés, ESK déterminera les actions appropriées à entreprendre.

- **Les photos et films:**

En règle générale, les photos d'enfants sont limitées par respect pour la vie privée des enfants et au droit à l'image.

Elles sont interdites, sauf dérogation écrite émise par les responsables opérationnels ESK, pour toute personne n'étant pas affiliée à ESK ou ne participant pas à une mission.

Toutes les photos prises par un visiteur appartiennent à la sphère privée et ne doivent pas être diffusées sur les réseaux sociaux, à l'exception des photos de groupe qui valorisent le travail d'ESK.

Toutes photos doivent être soumises aux responsables opérationnels pour approbation avant leur publication.

- **Les cadeaux :**

Il est conseillé que les cadeaux pour les enfants soient raisonnables et réfléchis ; il s'agit de tenir compte du coût de la vie au Cambodge, du milieu d'origine de l'enfant, de l'utilité du présent et d'éviter les cadeaux individuels. ESK privilégie des présents qui aideront l'enfant à évoluer et à se construire (vêtements, jeux, livres, activités manuelles, artistiques et sportives...)

Il est strictement interdit de donner de l'argent aux enfants.

Les cadeaux de la part d'un visiteur devront être remis à un responsable opérationnel de ESK qui les distribuera lui-même.

- **Les dons en espèces :**

Par principe de transparence comptable, les dons en espèces à un enfant au Cambodge de la part des visiteurs sont interdits.

Un visiteur peut faire un don en espèces ciblant du matériel médical, scolaire ou pédagogique uniquement et pour autant qu'il soit raisonnable. Pour cela, il doit obtenir l'accord des responsables opérationnels et donner les espèces aux responsables sur place. Il devra faire l'objet d'un reçu et figurer dans le journal de caisse au Cambodge.

- **Objets prohibés :**

Le visiteur n'a pas le droit d'apporter des armes, de l'alcool, de la drogue ou des jeux d'argent dans les Maisons des Sourires.

Je confirme avoir lu et compris la charte à l'attention des visiteurs et m'engage à la respecter.

Date et lieu.....

Nom et Signature.....